



## **Compte Rendu de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière et Elective Samedi 21 Novembre 2020 En Visioconférence**

### **1 – Accueil et Ouverture de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière**

Le Président, Arnaud Delpal, salue tous les participants à cette Assemblée Générale d'Hiver Financière et Elective, en visioconférence, via Microsoft Team's.

Il remercie :

Mme Perrine Lahaix - Commissaire Aux Comptes de la société KPMG,  
M. Jean Pierre Masbou - Conseiller Départemental délégué au sport et représentant M. le Président du Conseil Départemental, Jean François Galliard,  
M. Jean Philippe Kéroslian - Maire d'Onet le Château,  
M. Vincent Nologues, Vice-Président de la Ligue du Football Amateur  
M. Jean Claude Couailles – Président de la Ligue de Football d'Occitanie,  
Maître Jean Christophe Rivière, Huissier de justice

Il tient à excuser :

M. Jean Francois Galliard - Président du Conseil Départemental de l'Aveyron,

### **Ouverture de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'Hiver des clubs du District Aveyron Football**

### **2 – Mot d'accueil du Président, Arnaud DELPAL**

Le Président, Arnaud Delpal, remercie les Clubs présents à cette 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'hiver.

Il remercie le Personnel Administratif pour son investissement à la préparation de cette Assemblée dématérialisée.

Il informe que cette Assemblée Générale Financière et Elective se fera sous contrôle d'Huissier, Maître Rivière.

### **3 – Appel des représentants des clubs (Quorum)**

Le Président de la Commission des Opérations Electorales, Alain Savoureux, informe l'assistance que le nombre de clubs présents ou représentés est de 71 sur 93, soit 76.34 %. Ils représentent 206 voix sur 246 soit 83.73 % à 10H14.

***Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.***

#### **4 – Adoption du compte rendu de la 13ème Assemblée Générale d’Hiver Financière du 22 Novembre 2019**

La Secrétaire Générale, Aline Chaomleffel rappelle la transmission via la messagerie officielle des clubs du compte-rendu de l’Assemblée Générale d’hiver Financière du 22 novembre 2019.

#### **Résolution n°1, vote à 10H28 : Adoption du compte-rendu de l’Assemblée Générale d’hiver Financière du 22 novembre 2019.**

Nombre de votants : 207

Pour : 181

Contre 26

**Le Procès-verbal de la 13ème Assemblée Générale d’Hiver Financière est adopté à 87.43 %.**

#### **5– Rapport financier au 30 juin 2020**

##### **a- Lecture du rapport par le Trésorier Christian CUSSAC (Bilan Annexe 1)**

Christian Cussac, Trésorier Général présente le rapport financier arrêté au 30 juin 2020.

Bonjour,

Vous avez reçu, par mail, le compte de Résultat et le Bilan de la Saison écoulée (période comptable du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020). Ces documents étaient annexés à l’Ordre du Jour de l’Assemblée Financière d’aujourd’hui.

En préambule, je tiens à remercier le Personnel Administratif et Technique du DISTRICT, et, en particulier, la Directrice qui gère la comptabilité au quotidien, la Société d’Expertise comptable Fid’Aveyr qui nous a aidés dans les écritures de fin d’Exercice et KPMG SA qui a assuré le contrôle des comptes, sans oublier le Comité Directeur dans son ensemble en y incluant les bénévoles qui oeuvrent pour le District.

Je vais vous éclairer sur les faits marquants de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, par les grandes masses du budget.

Je pense que tout le monde a vu que l’Exercice concerné était excédentaire de **362 580 €**. Dans ce chiffre, **330 000.00 €** (345 000.00 € prix de vente moins 15 000.00 € de frais) résultent de la vente de l’ancien District et sont réinjectés dans la construction du nouveau bâtiment, d’où un excédent réel de **32 580 €**.

Regardons le compte de **Résultat** :

##### **Commençons par les Produits :**

Production vendue de Biens et Services **182 268 €** avec une forte diminution due à l’arrêt des compétitions en raison de la crise sanitaire ayant provoqué un arrêt prématuré des compétitions à dater de début mars 2020.

Les subventions d’exploitation évoluent au gré de la date de versement (subvention du Conseil Départemental et de l’ANS (anciennement CNDS) et sont restées stables.

Il est à noter une contribution des Clubs pour **17 623 €** premier versement pour la construction du bâtiment.

A noter également la subvention de **150 000.00 €** reçue de la Fédération Française de Football dans le cadre du FAFA.

Les transferts de charges (ce sont les aides de la Fédération Française de Football, de la Ligue et autres) pour l'aide à l'emploi pour **108 804 €** sur l'Exercice, soit une hausse de **27 006 €** qui correspond à l'aide pour l'activité partielle ainsi qu'à l'aide en direction des Clubs par la mise à disposition de Services Civiques qui a été renouvelée.

Notons que les engagements et cotisations sont restés stables cette Saison.

Enfin, à déplorer une perte sèche de **83 863.55 €** en raison de l'absence totale de toutes Finales des Coupes Aveyron Crédit Agricole, Technicien du Sport et Braley.

En résumé, un total de produits à hauteur de **923 782 €** pour **694 838 €** la Saison dernière.

En réalité, si on extrait les produits exceptionnels, nous avons une diminution de **110 707.00 €** **Place aux charges** où mon regard de Trésorier se porte sur le poste des salaires avec une baisse des traitements et des charges sociales due au chômage partiel.

La maîtrise des charges de fonctionnement, une nouvelle fois, nous conforte dans la recherche des économies de gestion avec, notamment, la location des 3 véhicules de fonction pour nos techniciens qui a engendré une économie d'environ **8 000 €**.

En conclusion, les charges atteignent **561 202 €** pour **585 789 €** la Saison dernière, soit une diminution de **4.2 %**

Le bilan laisse apparaître un excédent pour cette Saison et nous espérons que la crise sanitaire ne nous mettra pas en difficulté pour la Saison 2020 / 2021.

Une ligne qui ne change pas le Résultat mais que je tiens une nouvelle fois à vous présenter est celle des Frais abandonnés ou Reçus CERFA pour un montant d'environ **25 939 €**.

Ce sont les frais calculés par rapport aux kilomètres effectués par les bénévoles du DISTRICT lors de l'Exercice. Aucun remboursement de ces déplacements, par contre, un Reçu CERFA est délivré au bénévole qui peut l'utiliser pour sa déclaration d'impôt sur le revenu pour bénéficier de 60 % de réduction sur les frais engagés.

Le bénévole n'est pas indemnisé, du Président du District à tous les membres des Commissions mais peut bénéficier d'une réduction d'impôt, bien sûr, s'il est imposable.

Après l'adoption, nous devons inclure ce résultat au report des Exercices antérieurs.

#### **b- Rapport du Commissaire aux Comptes (Annexe 2)**

Mme Perrine Lahaix, Commissaire aux comptes chez KPMG, présente son rapport. Le Président remercie Perrine Lahaix pour ses explications et ses conseils dans le cadre de sa mission.

Christian Cussac, reprend la parole afin de répondre aux éventuelles questions. Sans intervention de l'assistance, il propose au Président de faire l'affectation du résultat sur l'excédent des fonds propres de l'Association.

En l'absence de questions, Alain Savoureux procède au vote.

**Résolution n°2, vote à 10H39 : Adoption du Bilan au 30 juin 2020 et Affectation du résultat positif de 32 580 € sur l'excédent des fonds propres du District Aveyron Football.**

Nombre de votants : 216

Pour : 173

Contre : 43

**Le Bilan Financier de la saison 2019/2020 et l'affectation du résultat de 32580 € sur les fonds propres du District Aveyron Football sont adoptés à 80.09 %**

### **6- Présentation du Budget Prévisionnel 2020/2021 (Annexe 3)**

Ce dernier a été constitué en cohérence et en harmonie avec les différentes actions programmées par le DISTRICT, la construction du bâtiment en incluant les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunts.

Nous allons tout faire pour pérenniser nos Partenariats sur les différentes manifestations sportives de la Saison malgré les incertitudes dues à la crise sanitaire.

Je renouvelle que les recettes de formations des modules et de l'arbitrage ne sont plus en produits pour le District, mais pour la Ligue.

Nous avons l'intention de pérenniser le Football Féminin sur le Département et à aider les Clubs : Arbitrage, Stages Educateurs, Stages Arbitres, Arbitrage Club, Labellisation, Equipes Féminines, le Projet Accompagnement Club et les visites au plus proche des Clubs, ainsi que le Programme Educatif Fédéral qui se met en place progressivement dans tout le Département, malgré toutes les incertitudes de la crise sanitaire.

Effectivement, des événements post-clôtures sont intervenus avec le confinement en raison de la crise sanitaire qui a provoqué l'arrêt des compétitions ce qui aura un impact financier sur la Saison 2020/2021 que nous ne pouvons mesurer à ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

\*\*\*\*\*

## **Ouverture de l'Assemblée Générale Elective** **du District Aveyron Football**

### **7 – Rappels des modalités de vote et vote du Comité de Direction**

Le Président de la Commission Départementale des Opérations Electorales, Alain Savoureux, rappelle à l'Assemblée les modalités de vote aux Clubs. Ces dernières ont été communiquées aux Clubs via leur messagerie officielle.

Le Président de la CDOE, Alain Savoureux, passe au vote de l'Election du Comité de Direction :

### **Résolution n°3, vote à 10H49 : Vote du Comité de Direction**

Nombre de votants : 220

Pour : 64

Contre : 156

**La Liste « Construisons Ensemble le Football de demain » obtient 29 % des voix et n'obtient donc pas la majorité absolue.**

Alain Savoureux ajourne l'Assemblée Générale Elective et informe les clubs qu'un nouveau Processus Electoral aura lieu. Une nouvelle Assemblée Générale Elective sera reconvoquée.

\*\*\*\*\*

## **8 – Intervention des Personnalités invitées**

**Le Président,  
Arnaud DELPAL**

**La Secrétaire Générale,  
Aline CHAOMLEFFEL**



## **ANNEXE 1**

Bilan Financier au 30 Juin 2020

## **ANNEXE 2**

Rapport du Commissaire aux comptes

## **ANNEXE 3**

Budget prévisionnel 2020/2021

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

Annexe 1 - Approbation des comptes par le Comité Directeur du 12 octobre 2020.

BILAN au 30.06.2020



ACTIF	BRUT	AMORT.	NET	NET	PASSIF	NET	NET
	30.06.2020	PROV.	30.06.2020	30.06.2019		30.06.2020	30.06.2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
<i>Immobilisations Corporelles</i>							
* Logiciel - Licences	4 886	4 886	0	0	* Financement ext. Construction	74 595	74 595
* Constructions	709 950	0	709 950	30 574	* Reserve pour Investissement	123 855	123 855
* Agenc. Aménag. Instal.	0	0	0	4 851	* Report excédents antérieurs	262 923	153 874
* Matériel de bureau	36 759	35 653	1 106	4	* Résultat de l'exercice	362 580	109 050
* Mobilier	21 433	20 898	535	229	* Subv. d'invest.	150 000	
					* <b>Sous Total</b>	<b>973 953</b>	<b>461 374</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>773 028</b>	<b>61 437</b>	<b>711 591</b>	<b>35 658</b>	* Prov. pour risques		
					* Prov. Départ Retraite	81 453	75 086
					<b>TOTAL I</b>	<b>1 055 406</b>	<b>536 460</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
* Stocks	0		0	0	* Dépôts et cautionnements	199 580	0
* Etat et Autres Collectivités	126 000		126 000		* Emprunts	618	21 134
* Clubs	8 143		8 143	76 102	* Fournisseurs	73 872	
* Ligue et FFF	38 853		38 853	127 685	* Fournisseurs d'immobilisation	9 413	1 448
* Produits à recevoir	15 265		15 265	4 035	* Clubs Avances et Acomptes	34 905	34 121
* Valeurs mob. de placement	382 858		382 858	355 779	* Caisses oeuvres et sociales	59 983	55 556
* Disponibilités	164 293		164 293	93 155	* Dettes fiscales et sociales	7 200	12 538
* Charges constatées d'avance	1 155		1 155	620	* Charges à payer	0	
					* Activité Partielle	0	
					* Produits constatés d'avance	0	17 623
					* Dettes diverses	7 180	14 155
					* Compte courant négatif		
<b>TOTAL II</b>	<b>736 567</b>	<b>0</b>	<b>736 567</b>	<b>657 376</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>392 752</b>	<b>156 575</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 509 595</b>	<b>61 437</b>	<b>1 448 158</b>	<b>693 034</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 448 158</b>	<b>693 035</b>



**KPMG S.A.**  
Bureau de Rodez  
42 rue du Docteur Théodor Mathieu  
CS 93428  
12034 Rodez Cédex 9  
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60  
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*District Aveyron Football*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020  
District Aveyron Football  
Complexe Sportif de la Roque  
12850 Onet le Château  
*Ce rapport contient 17 pages*  
Référence : PC / SN

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance,  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambella  
92068 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
// 75 726 411 / R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417





**KPMG S.A.**  
Bureau de Rodez  
42 rue du Docteur Théodor Mathieu  
CS 93428  
12034 Rodez Cédex 9  
France

Téléphone : +33 (0)5.65.77.21.60  
Télécopie : +33 (0)5.65.77.21.70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **District Aveyron Football**

Siège social : Complexe Sportif de la Roque  
12850 Onet le Château

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association District Aveyron Football,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 12 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour les produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;




**District Aveyron Football**  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**5 novembre 2020**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 5 novembre 2020

KPMG S.A.

Patrice  
Corneille

 2020.11.05  
15:32:07  
+01'00'

Patrice Corneille  
Associé



# BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

ANNEXE 3

Détail des Charges				Détail des Produits			
	Budget 2019/2020	Réalisé 2019/2020	Budget 2020/2021		Budget 2019/2020	Réalisé 2019/2020	Budget 2020/2021
<b>60 - Achats</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>12 412,75 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>70 - Ventes</b>	<b>309 000,00 €</b>	<b>225 633,80 €</b>	<b>276 000,00 €</b>
Médailles, tablettes	4 000,00 €	1 950,77 €	3 000,00 €	Avis de démission	12 000,00 €	11 518,00 €	12 000,00 €
Autres achats (eau, EDF ...)	0,00 €	5 566,50 €	5 000,00 €	Cotisations district	17 000,00 €	16 100,00 €	17 000,00 €
Fournitures de bureau	4 000,00 €	4 895,48 €	4 000,00 €	Gestion Licences	45 000,00 €	41 904,30 €	43 000,00 €
				Contrats Divers Partenaires	30 000,00 €	8 300,00 €	25 000,00 €
<b>61 - Entretien - Assurances</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>45 914,20 €</b>	<b>8 200,00 €</b>	Objets Promotionnels	5 000,00 €	7 595,00 €	5 000,00 €
Assurance	2 000,00 €	2 129,56 €	2 200,00 €	Ristournes sur Licences	65 000,00 €	57 315,00 €	60 000,00 €
Locat. photocop. Entretien matériel/Batim	5 000,00 €	12 104,64 €	6 000,00 €	Amendes, Sanctions, Frais Dossiers	130 000,00 €	81 131,50 €	110 000,00 €
Location Batiment District	24 000,00 €	31 680,00 €	0,00 €	Autres (Tournois, Homolog, ...)	5 000,00 €	1 770,00 €	4 000,00 €
<b>62 - Autres Charges Externes</b>	<b>178 500,00 €</b>	<b>114 681,86 €</b>	<b>171 000,00 €</b>				
Honoraires	8 500,00 €	9 458,80 €	16 000,00 €	<b>74 - Subventions</b>	<b>106 000,00 €</b>	<b>98 496,20 €</b>	<b>104 500,00 €</b>
Dons bénévoles (Fr Dépl Aband)	25 000,00 €	29 284,33 €	25 000,00 €	Ligue	30 000,00 €	21 982,20 €	25 000,00 €
Aide aux clubs	20 000,00 €	11 884,65 €	20 000,00 €	Conventions Objectifs (FFF)	37 000,00 €	40 114,00 €	40 000,00 €
Missions	55 000,00 €	44 599,99 €	50 000,00 €	CNDS	19 000,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
Divers (Affranch. Téléphone, réception	10 000,00 €	3 065,36 €	10 000,00 €	Conseil Départemental	20 000,00 €	16 900,00 €	20 000,00 €
Frais Organisation Coupes/Compétitions	60 000,00 €	16 388,73 €	50 000,00 €				
<b>63 - Impôts &amp; Taxes</b>	<b>10 250,00 €</b>	<b>12 496,69 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>75 - Autres Produits</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>117 034,37 €</b>	<b>166 000,00 €</b>
Taxes S/Salaires, T Foncière, Form. Continue	10 000,00 €	9 933,08 €	10 000,00 €	Recettes Compétitions Diverses	70 000,00 €	2 469,64 €	60 000,00 €
Serv. Bancaires	250,00 €	2 563,61 €	3 000,00 €	Participations Stages Divers	15 000,00 €	6 838,58 €	10 000,00 €
				Dons + Dépl. bénévoles (Dép. Aband)	25 000,00 €	28 238,72 €	25 000,00 €
				Autres Produits Gestion Courante	2 000,00 €	698,43 €	1 000,00 €
				Engagements	70 000,00 €	78 789,00 €	70 000,00 €
<b>64 - Charges de Personnel</b>	<b>353 000,00 €</b>	<b>321 572,54 €</b>	<b>348 000,00 €</b>				
Salaires bruts, congés payés, Indemnités	248 000,00 €	242 219,56 €	248 000,00 €				
Charges sociales	105 000,00 €	79 352,98 €	100 000,00 €				
<b>65 - Autres Charges de Gestion</b>	<b>37 625,00 €</b>	<b>96,23 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>76 - Produits Financiers</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 403,41 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
Intérêt Emprunt	2 200,00 €	70,39 €	20 000,00 €	<b>77 - Produits Exceptionnels</b>			
Charges Diverses		25,84 €		<b>772 - Produits sur Exercice Antér.</b>		<b>6 975,00 €</b>	
Construction ancien DAF	35 425,00 €			<b>775 Vente Bâtiment DAF</b>	<b>330 000,00 €</b>	<b>345 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>68 - Dotation aux Amortissements</b>	<b>36 233,00 €</b>	<b>54 027,91 €</b>	<b>60 166,67 €</b>	<b>777 Quote Part Subvention Construc</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>17 324,70 €</b>	<b>9 166,67 €</b>
Charges exceptionnelles	36 233,00 €	47 035,04 €	36 000,00 €	<b>78 - Reprises Provisions</b>			
Dotation Amortissements		6 992,87 €	24 166,67 €	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>109 914,83 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>654 608,00 €</b>	<b>561 202,18 €</b>	<b>632 366,67 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>904 000,00 €</b>	<b>923 782,31 €</b>	<b>651 666,67 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>249 392,00 €</b>	<b>362 580,13 €</b>	<b>19 300,00 €</b>	<b>DEFICIT</b>			

